



RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 – Objet du concours

Le **Challenge Zéro Risques** est organisé dans le cadre d'une semaine de prévention des risques dans les Grandes Écoles, du 13 au 24 octobre 2025. Cette semaine vise à **sensibiliser les étudiants et étudiantes aux comportements addictifs et à leurs effets sur le cerveau**, à travers divers événements et actions initiés par les établissements. Ce défi vise à favoriser un travail en synergie sur ces thématiques entre les associations étudiantes et le personnel administratif de l'établissement.

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est ouvert exclusivement aux établissements membres de la CGE. Les participants peuvent concourir par équipe mixtes entre personnel administratif et association ou concourir seulement en tant qu'association étudiante.

Article 3 – Thème

Le thème du Challenge Zéro Risques est la prévention des risques liées aux comportements addictifs dans la vie quotidienne des étudiants, qu'ils soient physiques, psychologiques, sociaux ou numériques. Les équipes devront proposer des solutions innovantes et originales pour sensibiliser à ces enjeux.

Article 4 – Format de la production

Les équipes devront soumettre leurs contributions en répondant aux questions de la **fiche projet** adressé en pièce jointe de ce règlement.

L'utilisation de données personnelles ou d'entreprises est interdite. Toute utilisation de statistiques doit inclure les sources.



Article 5 – Acte de candidature

La fiche projet doit être envoyée à l'adresse suivante : **challenge.zerorisque@cge.asso.fr** avant le **24 novembre 2025 à minuit** en format PDF. Le mail devra contenir le nom du ou des tuteurs administratifs, les noms et prénoms de chaque étudiant ou étudiante, ainsi qu'un certificat de scolarité ou une carte d'étudiant valide.

Le document devra être nommé de la manière suivante : **NOM_DE_LETABLISSEMENT-NOM_DU_PROJET-COR**

Si les fichiers sont trop volumineux, il est demandé d'utiliser la plateforme WeTransfer.

Article 6 – Jury, prix et critères de sélection

Le jury, composé de représentants de la CGE, d'associations ou institutions partenaires et d'associations étudiantes, évaluera les projets sur les critères suivants :

- Respect du sujet
- Pertinence du message et originalité
- Synergie de travail entre l'administration et les associations étudiantes
- Impact

Trois prix seront décernés :

1. Prix du Challenge Zéro Risques
2. Prix Impact
3. Prix Coup de cœur du Jury

Article 7 – Décision du jury et remise des prix

Une remise de prix officielle sera organisée par la CGE pour récompenser les équipes lauréates. Les productions retenues par le jury donneront droit, pour les membres des équipes gagnantes, à un prix. La remise des prix aura lieu le **28 janvier 2025** en physique.



Article 9 – Droits d’auteur

Les participants renoncent à leurs droits d’auteur et acceptent que leurs productions soient utilisées à des fins de sensibilisation par la CGE et ses partenaires, dans un cadre non commercial.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 11 – Protection des données personnelles

1 – Objet du traitement

L’association Conférence des grandes écoles (CGE) dont le siège est situé au 11 rue Carrier Belleuse, 75015 Paris organise un jeu concours (Challenge Zéro Risque) et prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu’elle détient ou qu’elle traite dans le respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel.

La base légale du traitement est l’intérêt légitime du responsable de traitement de promouvoir son entreprise par le biais d’un jeu concours.

2 – Catégories de données

- Identité : Nom, Prénom, Téléphone, Adresse, Mail, Numéro de téléphone

3 – Destinataires des données

Les données à caractère personnel collectées dans le formulaire de contact sont à destination de :

- Des employés de la Conférence des grandes écoles, gérant le jeu concours
- Des membres du jury

4 – Durée de conservation

Les données à caractère personnel collectées relatives à la participation au jeu concours sont conservées pour une durée de cinq ans.

5 – Droits des participants

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les participants au jeu peuvent accéder aux données les concernant ou demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données (Cf. cnil.fr pour plus d'information sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO). Contacter notre DPO par voie électronique : **dpo@cge.asso.fr**

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la Cnil.